



INFORMATION IMPORTANTE SUR LA PREUVE D'INSCRIPTION

- Pour que les étudiants puissent recevoir leurs versements du Programme d'aide financière aux études du Nunavut (PAFEN), ils doivent fournir une preuve d'inscription pour chaque nouveau semestre de l'année scolaire.
- Les étudiants doivent être inscrits à leur programme et aux cours du semestre avant de pouvoir accéder à leur preuve d'inscription.
- Le Bureau d'aide financière aux études du Nunavut recommande aux étudiants de soumettre leur preuve d'inscription au Bureau un mois avant le début de chaque nouveau semestre (ou plus tôt). Cela permet de s'assurer que les étudiants reçoivent leurs versements du PAFEN au début du semestre.
- Il faut compter jusqu'à 15 jours ouvrables entre le jour où l'étudiant soumet sa preuve d'inscription au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut et celui où les fonds sont déposés dans le compte bancaire de l'étudiant.
- Toutes les sommes sont versées directement à l'étudiant par dépôt direct, et il incombe à l'étudiant de faire les paiements à l'établissement d'enseignement postsecondaire qu'il fréquente.
- **N'OUBLIEZ PAS!** Tout étudiant poursuivant ses études pour un nouveau semestre au cours de la même année scolaire ne peut recevoir de nouveaux versements que si le Bureau d'aide financière aux études du Nunavut a reçu une nouvelle preuve d'inscription.

COMMENT FOURNIR SA PREUVE D'INSCRIPTION AU BUREAU D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU NUNAVUT

- **Les étudiants du Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) doivent faire parvenir une vérification de l'admission du CAN au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut – voir la page 2 de ce document pour obtenir des directives à ce sujet.**
- **Tous les autres étudiants doivent faire parvenir leur formulaire d'inscription aux études du PAFEN au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut – voir à la page 3 de ce document pour obtenir des directives à ce sujet.**



ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT(CAN)

INFORMATION IMPORTANTE

- Dans le cas des étudiants du Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) seulement, la vérification de l'admission du CAN constitue la preuve d'inscription.
- Chaque étudiant du CAN est responsable de faire parvenir sa vérification de l'admission du CAN au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut.
- Les étudiants du CAN ont accès à leur vérification de l'admission sur le portail libre-service des étudiants du CAN.
- Tout étudiant poursuivant ses études pour un nouveau semestre au cours de la même année scolaire ne peut recevoir de nouveaux versements que si le Bureau d'aide financière aux études du Nunavut a reçu une nouvelle vérification de l'admission du CAN.
- On recommande que les étudiants soumettent leur vérification de l'admission au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut un mois avant le début de chaque nouveau semestre (ou plus tôt). Cela permet de s'assurer que les étudiants reçoivent leurs versements du PAFEN au début du semestre.

COMMENT FOURNIR SA VÉRIFICATION DE L'ADMISSION AU BUREAU D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU NUNAVUT

1. Rendez-vous à la page d'accueil du portail libre-service des étudiants du CAN et cliquez sur Dossier scolaire
2. Cliquez ensuite sur Vérification de l'admission
3. Choisissez le programme et le semestre de la vérification de l'admission que vous souhaitez obtenir
4. Une fois le semestre sélectionné, la vérification de l'admission du CAN sera affichée en format PDF
 - Assurez-vous que toutes les informations figurant sur la vérification de l'admission du CAN sont exactes et que vos frais de scolarité sont indiqués
5. Sauvegardez le PDF et envoyez-le par courriel au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut à l'adresse suivante :



- fans@gov.nu.ca (personnes inuites du Nunavut inscrites en vertu de l'Accord du Nunavut)
- fansloans@gov.nu.ca (étudiants et étudiantes non inscrits en vertu de l'Accord du Nunavut)
- Les formulaires télécopiés sont aussi acceptés, mais vous devez vérifier que le Bureau d'aide financière aux études du Nunavut a bien reçu la télécopie (télécopieur sans frais 1 877 860-0167)

Si vous avez besoin d'aide pour accéder à votre portail étudiant ou pour générer la vérification de l'admission du CAN, communiquez avec le CAN. Le personnel du CAN est là pour vous aider!

TOUS LES AUTRES ÉTUDIANTS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ÉTUDIANTE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU NUNAVUT (PAFEN)

INFORMATION IMPORTANTE

- Dans le cas des étudiants qui ne sont PAS au Collège de l'Arctique du Nunavut, le formulaire d'inscription étudiante du PAFEN constitue la preuve d'inscription.
- Chaque étudiant est responsables de faire parvenir son formulaire d'inscription étudiante du PAFEN au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut.
- [Le formulaire d'inscription étudiante est disponible en cliquant sur ce lien](#) ou sur le site web du PAFEN.
- Toutes les parties du formulaire doivent être remplies pour que celui-ci soit traité. Un formulaire incomplet sera renvoyé à l'étudiant, ce qui pourrait entraîner un retard dans les versements.
- Tout étudiant poursuivant ses études pour un nouveau semestre au cours de la même année scolaire ne peut recevoir de nouveaux versements que si le Bureau d'aide financière aux études du Nunavut a reçu un nouveau formulaire d'inscription étudiante du PAFEN.
- On recommande que les étudiants soumettent leur formulaire d'inscription étudiante au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut un mois avant le début de chaque nouveau semestre (ou plus tôt). Cela permet de s'assurer que les étudiants reçoivent leurs versements du PAFEN au début du semestre.

